



Vente d'une maison notre quote part

Par **carafe**, le **13/07/2016 à 22:17**

bonjour, mon père veut vendre une petite maison qu'il louait jusqu'a présent, il voudrait la vendre seulement il me semblait qu'il fallait nos signatures à mon frère et moi même. Sommes nous obligés de signer l'acte de vente. Si nous étions favorable qu'elle serait notre part à mon frère et moi sur cette vente de maison. Est il vrai que plus mon père prend de l'âge plus sa quote-part augmente et celle de mon frère et moi diminue. merci

Par **janus2fr**, le **13/07/2016 à 22:51**

Bonjour,
Pour vous répondre, il faudrait en savoir un peu plus sur la répartition de la propriété de cette maison.

Par **carafe**, le **14/07/2016 à 03:48**

je n'en ai aucune idée, mais sommes nous obligés de signer si notre père veut vendre. Peut on s'opposer à cette vente . merci

Par **janus2fr**, le **14/07/2016 à 09:57**

Mais comment voulez-vous que l'on vous réponde si on ignore qui sont les propriétaires ?
Si votre père est seul propriétaire, il fait ce qu'il veut, il vend la maison s'il le souhaite sans rien avoir à demander à quiconque !
Mais votre question de départ laisse à penser que votre père n'est peut-être pas seul propriétaire, mais nous n'avons pas de boule de cristal assez performante pour deviner les informations que vous ne donnez pas !